NOTE GLOBALE DE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Loi n° 2018-771, décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

Société	Note globale*	
CONFWELL	**84**	
SIA Industrie	**99**	
ROUVRAY PLAST	**Non assujetti**	
SOGAPLAST	**Non assujetti**	*Indicateurs 1 et 3 non calculables*
SOTIWELL	**90**	
TPI	**Non calculable (20/25)**	*Indicateurs 1 et 2 non calculables*

WELL-IN-PLAST

(*) Note sur 100 points

En dessous d'un seuil de 75 points, l'entreprise doit définir et mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai de trois ans.

Résultats 2024 pour les entreprises du Groupe Well-IN-Plast